

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service Presse

Hôtel de Castries, le lundi 23 janvier 2016

**Jean Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et Bruno Retailleau, Président de la Région Pays de la Loire, ont signé lundi 23 janvier l'avenant au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 en présence de Henri Michel Comet, préfet de la région des Pays de la Loire, pour favoriser les infrastructures d'avenir et la ruralité.**

Les 62 millions d'euros alloués par l'Etat font des Pays de la Loire la région la mieux dotée de France, permettant de soutenir divers projets du quotidien et d'avenir pour les habitants de la région.

- **50 millions d'euros pour le contournement ferroviaire de Donges**

Un effort financier sans précédent de l'Etat de 50 millions d'euros permettra la réalisation du contournement des sites industriels de Donges, du port maritime et du tissu d'entreprises associé pour réduire les aléas industriels pour les voyageurs.

- **Développer et renforcer la couverture numérique et la mobilité dans tous les territoires de la région**

### Téléphonie mobile et numérique

- L'État et la région agissent pour résorber les zones blanches de téléphonie mobile : **22 centres-bourgs** ont d'ores et déjà été identifiés en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.
- L'État accompagne la résorption des zones blanches via le PIA pour un montant valorisé estimé à **4,2 millions d'euros**, estimé sur la base de 40 projets de construction de pylônes par les collectivités.
- Les 220 millions d'euros valorisés dans le cadre du plan France Très haut débit permettront le déploiement de près de 453 lignes en fibre optique (FTTH) et la modernisation de 98 062 lignes téléphoniques classiques.

### Mobilité

- Des études seront lancées pour améliorer la circulation sur l'**axe Nantes-Paris** d'ici 2020.

- La rénovation de partie ligérienne de l'axe [Nantes-Bordeaux](#) va être entreprise. Sitôt les études terminées, une première phase de travaux sera lancée d'ici 2019.
- Plusieurs mesures contribuent à l'optimisation des infrastructures routières, notamment une meilleure circulation au nord et au sud de la Loire en aval de Nantes.

Ces efforts sont financés par des redéploiements de crédit.

- **Fortifier les pôles urbains, moteurs de la croissance**

La métropole nantaise confortée

- [2,47 millions d'euros](#) supplémentaires pour le transfert des installations ferroviaires de la Gare de l'État de Nantes vers le site du Grand Blottereau, permettant ainsi le développement du projet urbain de l'île de Nantes.
- [5,03 millions d'euros](#) pour le regroupement de l'École nationale supérieure maritime et l'École centrale Nantes sur le site de la Chantrerie pour mutualiser les équipements, proposer de nouvelles filières et in fine, accroître l'offre de formation des établissements
- Pour répondre aux nouvelles exigences du travail artistique et à la forte demande des acteurs du spectacle vivant de la métropole, une salle de répétition mutualisée, portée par la scène nationale du Lieu Unique, verra le jour grâce aux financements de l'État, de la région et des collectivités concernées.

Les universités de la région soutenues

Démographie dynamique, territoire attractif, les besoins en matière d'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs sont considérables. C'est pourquoi l'avenant prévoit trois autres opérations immobilières.

- Angers : restructuration du bâtiment de l'école nationale supérieure des arts et métiers (2 millions d'euros)
- Le Mans : poursuite de la réhabilitation de l'université du Maine au Mans (2 millions d'euros)
- La Roche-sur-Yon : développement de l'offre de formation et de recherche sur le site de l'université de Nantes - La Courtaisière (0,5 million d'euros)

Au total, ce sont donc [9,5 millions d'euros de l'État](#), en plus des 69 millions d'euros déjà contractualisés, qui sont mobilisés pour l'enseignement supérieur.

**Contact presse :**

Nathalie KOUYATE  
Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales  
01 44 49 85 08 – 06 40 73 26 97 – [service-presse@territoires.gouv.fr](mailto:service-presse@territoires.gouv.fr)

Hôtel de Castries, 72 rue de Varenne - 75007 PARIS